

**PRÉFET DES YVELINES**

**Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île de-France  
Unité départementale des Yvelines**

**AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE****RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE**

**Demandes de permis exclusif de carrière et d'autorisation  
environnementale de la société CIMENTS CALCIA ayant pour objet  
l'exploitation d'une carrière sur la commune de Brueil-en-Vexin**

Conformément à l'article L.123-9 du code de l'environnement et sur décision du président de la commission d'enquête, l'enquête publique portant sur la demande de permis exclusif de carrière et la demande d'autorisation environnementale présentées par la société CIMENTS CALCIA en vue d'exploiter une carrière de calcaire cimentier à ciel ouvert sur la commune de Brueil-en-Vexin, ouverte par arrêté préfectoral du 30 juillet 2018 du 17 septembre au 19 octobre 2018, est **prolongée** de 7 jours soit **jusqu'au 26 octobre 2018 inclus à 18h00**.

Une **réunion d'information et d'échange** avec le public est organisée le 15 octobre 2018 à 20h00 à Gargenville (78440), salle des fêtes de Gargenville, place du 8 mai 1945.

Les modalités de consultation du dossier d'enquête et de dépôt des observations restent celles définies dans l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2018 mentionné ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comporte notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire, est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2018> ;

- sur support papier, aux mairies de Brueil-en-Vexin et Guitrancourt aux jours et heures d'ouverture des mairies au public ;

- sur un support informatique, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) – unité départementale des Yvelines (35 rue de Noailles à Versailles) aux jours et heures d'ouverture du service au public.

Le public peut consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, ouvert à cet effet dans les mairies de Brueil-en-Vexin et Guitrancourt. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la Mairie de Brueil-en-Vexin, siège de l'enquête, à l'attention du président de la commission d'enquête. Elles sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le public peut également faire parvenir ses observations et propositions au président de la commission d'enquête jusqu'au 26 octobre 2018 à 18h00 :

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site suivant :

<http://exploitation-carriere-brueil-en-vexin.enquetepublique.net/>

- par courrier électronique à l'adresse dédiée à l'enquête :

[exploitation-carriere-brueil-en-vexin@enquetepublique.net](mailto:exploitation-carriere-brueil-en-vexin@enquetepublique.net)

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé (site mentionné ci-dessus) dans les meilleurs délais.

Monsieur Pierre BARBER, consultant en énergie, environnement et déchets en retraite, est

membre et président de la commission d'enquête. Monsieur Joël EYMARD, ingénieur en chef Aéroport de Paris en retraite, et Monsieur Yves MAËNHAUT, ingénieur en ingénierie de réseaux en retraite, sont membres de la commission d'enquête.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres reçoit les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaitent aux dates et heures suivantes :

- à la mairie de Brueil-en-Vexin :
  - comme indiqué dans l'arrêté du 30 juillet 2018 et le 1<sup>er</sup> avis d'enquête : le 17 septembre 2018 de 9h00 à 12h00, le 28 septembre 2018 de 15h00 à 18h00, le 5 octobre 2018 de 15h00 à 18h00, le 6 octobre 2018 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 19 octobre 2018 de 15h00 à 18h00,
  - permanence supplémentaire : vendredi 26 octobre 2018 de 15h00 à 18h00
  
- à la mairie de Guitrancourt :
  - comme indiqué dans l'arrêté du 30 juillet 2018 et le 1<sup>er</sup> avis d'enquête : le 17 septembre 2018 de 14h00 à 17h00, le 27 septembre 2018 de 16h00 à 19h00, le 29 septembre 2018 de 9h00 à 12h00, le 4 octobre 2018 de 16h00 à 19h00 et le Vendredi 19 octobre 2018 de 15h00 à 18h00,
  - permanence supplémentaire : mardi 23 octobre 2018 de 16h00 à 19h00

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de Monsieur Renaud MAGGION, ingénieur projets de la société CEMENTS CALCIA, (avenue Victor Hugo-78440 Gargenville).

Le rapport (qui comporte notamment le compte rendu de la réunion publique et les observations éventuelles de la société CEMENTS CALCIA) ainsi que les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public aux mairies de Brueil-en-Vexin et Guitrancourt, à la DRIEE - UD78 et sur internet à l'adresse susmentionnée pour la consultation du dossier d'enquête, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

Le ministre chargé des mines et le ministre chargé de l'environnement sont compétents pour statuer par arrêté conjoint sur la demande de permis exclusif de carrière (octroi ou refus).